

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 23 mai 2016**

CP2016\_05\_15  
id. 2490

*L'an deux mille seize le vingt trois mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**PROMOLOGIS  
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT  
POUR L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT  
27 RUE DU 11ÈME RÉGIMENT D'INFANTERIE  
COMMUNE DE MONTAUBAN**

Une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la S.A. PROMOLOGIS concernant l'opération de réhabilitation d'un logement situé 27 rue du 11ème Régiment d'Infanterie à Montauban est soumise à l'examen de la Commission Permanente.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 51 872,51 € fait apparaître le détail suivant :

* ECO prêt	15 000,00 €
* Fonds propres	36 872,51 €
<b>Total</b>	<b>51 872,51 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 15 000 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat n° 41619.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 6 000 €, soit 40 % d'un montant global de 15 000 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 4 février 2016.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis, pour l'opération de réhabilitation d'un logement 27 rue du 11ème régiment d'infanterie commune de Montauban, la garantie du Département à hauteur de 40 % soit 6 000 €, selon les conditions du prêt susvisées ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se porte garant à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 4 février 2016 ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC